

Révision des liste électorales (2011 – 2012)

La révision annuelle, prévue par le Code Electoral, débutera le 1^{er} septembre 2011.

Les demandes d'inscription sont reçues, en Mairie toute l'année et jusqu'au 31 décembre 2011.

Tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale doivent solliciter leur inscription.

Il faut se munir : d'une pièce d'identité et de nationalité française (Carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité, d'un justificatif de domiciliation réelle ou de six mois de résidence (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau ou d'électricité etc...) ou d'un certificat du service des impôts ou à défaut des avis d'imposition des cinq dernières années pour prétendre à l'inscription sur les listes électorales en qualité de contribuable.

Les nouveaux Escalais ainsi que les jeunes qui atteindront leur majorité au 28 février 2012, sont invités à se présenter en Mairie. Il en est de même, pour les personnes déjà inscrites sur la liste électorale de L'Escale et qui auraient changé d'adresse au cours de l'année 2011.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes complémentaires (liste euro-municipale et liste européenne).

En dehors de la période de révision des listes électorales, la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 permet désormais l'inscription des personnes ayant déménagé à la suite d'une mutation professionnelle, ayant trouvé un emploi ou ayant créé leur propre entreprise.